

## **Mesdames et Messieurs, Bonsoir.**

Le jeudi 23 mai 2019, sous la haute Présidence de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat**, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 10 heures, dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

A l'ouverture de la séance, le Conseil des Ministres a tenu à rendre un vibrant hommage à **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Ali BONGO ONDIMBA**, pour son implication très active sur la scène diplomatique et surtout son engagement incessant à poursuivre la réalisation des chantiers tant attendus par les populations, pour l'amélioration du bien-être de nos compatriotes.

Aussi, cette implication se matérialise-t-elle par l'agenda très chargé du Chef l'Etat, marqué depuis son retour par les visites officielles effectuées en terre gabonaise par les Présidents des Républiques sœurs Togolaise et de la Côte d'Ivoire, mais également par les audiences qu'il accorde à plusieurs hautes personnalités tant sur le plan national qu'international.

En effet, le Président de la République, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, a reçu, le 07 Mai 2019, son Homologue **Faure ESSOZIMNA GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise qui a effectué, à Libreville, une visite de travail et d'amitié en vue de consolider la coopération bilatérale entre le Gabon et le Togo, passer en revue la situation politique et sécuritaire dans nos sous-régions respectives et examiner les questions d'intérêt commun.

Les deux Chefs d'Etats ont émis le vœu d'unir leurs efforts pour un développement économique et asseoir un environnement sécuritaire dans leurs Zones régionales ainsi que dans leurs pays respectifs.

C'est fort de cet état d'esprit que le Chef de l'Etat gabonais a également accueilli le 15 mai 2019, à Libreville, Son Excellence **Alassane Dramane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Au cours de cette visite de travail et d'amitié au Gabon, le Chef de l'Etat gabonais et son hôte de marque ont examiné les sujets relatifs au climat sécuritaire qui prévaut dans certains pays du continent, à la situation monétaire dans leurs sous-

régions respectives, à la protection de l'environnement, à la lutte contre toute forme de criminalité ainsi que des questions d'intérêt commun.

Au terme de leurs séjours au Gabon magnifiant l'excellence des relations de coopération et d'amitié entre nos trois pays, les Chefs d'Etat du Togo et de Côte d'Ivoire ont particulièrement manifesté leur satisfaction d'avoir rencontré leur homologue et se sont réjouis de son état de santé.

Sur le plan national, le 9 mai 2019, le Chef de l'Etat s'est entretenu avec les Doyen et Vice-doyen du Corps diplomatique ainsi qu'avec les Ambassadeurs des pays membres du Conseil de Sécurité des Nations-Unies accrédités au Gabon. Ces audiences avec les Chefs de Mission diplomatiques marquent la volonté du **Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA** d'examiner les questions bilatérales, continentales et internationales et de réitérer les positions gabonaises sur les grands dossiers de l'heure.

Par ailleurs, **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Ali BONGO ONDIMBA** a reçu, le 03 mai 2019, les maires de tous les chefs lieu de province nouvellement installés. Au cours de l'entretien qu'il leur a accordé, le Chef de l'Etat a examiné les questions relatives à la gestion de leurs municipalités respectives. Des points relatifs au foncier, aux voiries urbaines, à la lutte contre l'insalubrité, à l'éclairage public, au transport et à l'emploi ont en outre été évoqués.

Enfin, le **Chef de l'Etat**, a reçu, le 20 mai 2019, les Lettres de créance de trois (3) nouveaux Ambassadeurs accrédités au Gabon avec résidence à Libreville, notamment les Ambassadeurs du Royaume d'Arabie Saoudite, du Cameroun et de l'Italie.

# **AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

## **MINISTERE DES SPORTS, DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT**

Le Ministre d'Etat a présenté au Conseil des Ministres, qui l'a adopté, un projet de loi portant création, attributions et organisation de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture.

L'Office National de Développement du Sport et de la Culture, en abrégé ONDSC et désigné l'Office, est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière.

La création de cet Office matérialise le transfert des missions des structures publiques auparavant supprimées telles que le Fonds National de Développement du Sport (FNDS), l'Agence Nationale de Gestion des Infrastructures Sportives et Culturelles (ANAGEISC) et la Commission Nationale d'Organisation et de Gestion des Evènements et Manifestations à Caractère National et International (CNOGEMCNI).

L'Office a pour mission de contribuer au développement du sport et à la promotion de la culture ainsi que la gestion des structures hôtelières érigées pour l'organisation des CAN 2012 et 2017 par notre pays. .

A ce titre, l'Office se compose :

- d'un Conseil d'Administration ;
- d'une Direction Générale ;
- d'une Agence Comptable.

## **MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES**

Sur proposition du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté le Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°13/96 du 15 avril 1996 portant création du Conseil National de la Démocratie modifiée par la loi n°004/2015 du 08 septembre 2015.

Ce projet de loi vise à transformer les recommandations issues du Dialogue Politique

d'Angondjé, relatives au Conseil National de la Démocratie, en actes législatifs.

Ainsi, tout en maintenant son statut d'Autorité Administrative Indépendante, le Conseil National de la Démocratie voit ses missions renforcées.

A cet effet, il devient une autorité morale consultative et permanente de dialogue et de concertation entre les acteurs politiques.

C'est à ce titre que les dispositions de l' Article 2 de la loi n°13/96 du 15 avril 1996 susvisé sont modifiées et se lisent désormais ainsi qu'il suit :

« **Article 2nouveau**, il est notamment chargé :

- d'élaborer un code de bonne conduite à l'usage des acteurs de la vie politique nationale et veiller à son application ;
- d'assurer la médiation dans les conflits opposant les acteurs et les partis politiques entre eux ;
- d'assurer la promotion du consensus autour des questions d'intérêt national et des principes démocratiques et républicains ;
- de contribuer au renforcement de l'unité nationale par l'enracinement de la culture, du pluralisme et de la tolérance politique ;

- de promouvoir les relations entre les partis politiques ;
- de contribuer au renforcement des capacités des partis politiques ;
- du suivi des accords et recommandations des dialogues politiques ».

Par ailleurs, le mode de désignation et la durée du mandat de ses membres enregistrent une modification.

Ainsi, le Président du Conseil National de la Démocratie est désormais nommé par décret du Président de la République pour une durée de quatre ans renouvelable une fois. Les autres membres du Bureau sont élus par leurs Pairs et voient la durée de leur mandat passer de deux (02) à quatre (04) ans.

## **MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**

Le Conseil des Ministres a entériné le projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret n° 635/PR/MECIT du 20 août 2010 portant création et organisation de la Direction Générale de la Dette.



Ce projet de texte réorganise la Direction Générale de la Dette, aux fins de mieux intégrer l'activité de ce service, dans la politique économique et budgétaire de l'Etat.

A cet effet, la principale innovation consiste à placer désormais ladite Direction Générale sous l'autorité conjointe des Ministres en charge de l'Economie et du Budget.

Ainsi, ce nouveau positionnement permettra au Gouvernement de :

- s'assurer que le recours à l'emprunt répond à un besoin réel lié à l'exécution des dépenses autorisées par la Loi de Finances ;
  
- mieux connaître et mieux prendre en compte dans l'élaboration des prévisions budgétaires et comptables les engagements liés à la dette de l'Etat ;
  
- s'assurer que le volume de la Dette, des Charges et les contrats y affectés restent soutenables par rapport à la situation de la Trésorerie de l'Etat.

# **MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES**

Sur proposition du Ministre le Conseil des Ministres a autorisé le financement par l'Etat du programme volet Eau Potable du premier Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIAEPAL).

Le PIAEPAL est une initiative du Gouvernement qui vise à garantir, à l'horizon 2025, un accès universel durable à l'eau potable. Il va ainsi contribuer à renforcer et améliorer les services d'eau potable et d'assainissement du Grand Libreville se composant des Communes de Libreville, Akanda, Owendo et Ntoum.

Le programme s'articule autour de trois composantes que sont :

- 1. le développement des infrastructures d'Alimentation en Eau Potable (AEP).** Il comprend le renouvellement du réseau de

l'Alimentation de l'Eau Potable, le renforcement et l'extension de 131 km du réseau d'AEP de Libreville et la réparation des fuites dans les bâtiments administratifs ;

**2. l'amélioration de la gouvernance sectorielle et le renforcement des capacités.** Elle comprend entre autres, l'équipement des Ministères bénéficiaires, la formation des principaux acteurs et la préparation des études techniques pour le développement des infrastructures.

**3. la coordination et la gestion du programme.**

Elle vise essentiellement l'exécution efficace et efficiente du Programme.

Le projet a également un impact environnemental et social. En effet, il va engendrer chez 920.000 habitants du Grand Libreville un approvisionnement régulier en eau potable et en quantité suffisante.

# **MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INNOVATION, DU SERVICE PUBLIC ET DU TRAVAIL**

Le Ministre a fait adopter par le Conseil des Ministres deux (2) projets de décret.

Le premier projet de décret porte création, attributions et organisation de l'Inspection Spéciale du Travail chargée du Secteur Minier.

Le présent décret consacre désormais l'existence au sein de la Direction Générale du Travail, l'Inspection Spéciale du Travail chargée du Secteur Minier. Cette Inspection Spéciale assure les missions dévolues aux Inspecteurs du travail conformément aux dispositions des textes en vigueur, à l'exception des activités ou opérations relatives aux hydrocarbures liquides ou gazeux et des eaux souterraines.

A ce titre, l'Inspection Spéciale a pour mission d'opérer des contrôles dans les entreprises qui exercent dans les domaines de la prospection, de la recherche, de l'exploitation, de la transformation, du transport et la commercialisation de toute substance du sous-sol, utilisable comme matière

première de l'industrie ou de l'artisanat, de matériaux de construction ou de travaux publics.

Le deuxième projet de décret porte organisation du recensement biométrique de toute personne émargeant au budget de l'Etat.

La mise en place d'un système d'information et de gestion de ressources humaines requiert l'existence d'un fichier fiable.

L'adoption de ce décret contribuera à la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion des ressources humaines susceptible de garantir la pertinence et l'efficacité d'un système d'information, l'optimisation de la dépense publique affectée à la rémunération des ressources humaines de l'Etat, la valorisation des agents de l'Etat par un véritable suivi.

**MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA  
JEUNESSE, DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, DE L'INSERTION ET  
DE LA REINSERTION**

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret fixant les conditions d'attribution, de suspension et de suppression des bourses d'études des filières techniques et professionnelles.

La bourse d'études objet du présent décret désigne l'allocation financière versée à l'étudiant gabonais poursuivant une formation technique ou professionnelle, afin de soutenir ses études, de lui assurer une meilleure éducation dans un établissement supérieur agréé par l'Etat et favoriser son insertion professionnelle.

Pour bénéficier de cette bourse, l'étudiant devra être :

- de nationalité gabonaise et jouir de tous ses droits civiques et civils ;
- titulaire d'un baccalauréat général ou technique datant de quatre (04) ans au plus ;
- âgé de vingt-sept (27) ans au plus au moment de la demande ;
- admis au concours d'entrée pour une formation technique ou professionnelle dans un établissement supérieur agréé par l'Etat dans une filière correspondant au développement du pays et à fort taux d'employabilité ; et remplir

les conditions d'inscription prescrite par l'établissement supérieur agréé.

Aussi, le présent décret vise-t-il principalement l'adaptation des conditions d'attributions de bourses aux besoins de l'économie nationale ce dans le but de matérialiser les recommandations de la Task Force Education, Formation et Emploi réunie du 25 août au 03 septembre 2018 au Cap Esterias.

## **MINISTERE DE LA PECHE ET DE LA MER**

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant attributions et organisation du Ministère de la Pêche et de la Mer.

En effet, la filière pêche et aquaculture reste encore modeste, et son développement constitue un enjeu capital pour le Gouvernement, afin d'offrir de nombreuses et importantes opportunités de diversification de notre économie.

Pour ce faire, le Ministère de la Pêche et de la Mer a pour missions :

En matière de pêche :

- de concevoir la politique du gouvernement en vue de développer et d'améliorer la production et la commercialisation des produits de la pêche et de veiller à sa mise en œuvre ;
- d'élaborer les lois et règlements en matière de pêche et de veiller à leur application ;
- de préparer et de veiller à la mise en œuvre des politiques publiques susceptibles d'améliorer la connaissance des ressources halieutiques ;
- de proposer toute mesure concourant à la gestion durable des ressources halieutiques.

En matière de politique relative à la Mer :

- d'initier les actions de protection du littoral ;
- d'élaborer toute mesure concernant la protection et la gestion des eaux ;
- d'assurer l'aménagement des milieux aquatiques en vue de leur valorisation ;
- d'assurer la régularité et la durabilité des écosystèmes aquatiques ;
- d'assurer la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Aussi, pour son organisation, le Ministère se compose-t-il :

- du Cabinet du Ministre ;



- du Secrétariat Général ;
- de l'Inspection Générale des Services ;
- des Etablissements et Organismes sous tutelle.

## **MINISTERE DU TOURISME**

Sur présentation de Madame le Ministre, le Conseil des Ministres a entériné trois (3) projets de décrets.

Le premier projet porte attributions et organisation du Ministère du Tourisme.

Ce projet de décret assure à ce Ministère un cadre juridique qui permettra le fonctionnement et l'organisation des activités avec pour missions principales, entre autres de :

- proposer et évaluer les stratégies de développement du tourisme ;
- régler et veiller au respect des normes en vigueur dans le secteur tourisme ;
- promouvoir les métiers du tourisme.

Pour son organisation, ce Département Ministériel se compose ainsi qu'il suit :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;

- Inspection Générale des Services ;
- Etablissements et Organismes sous tutelle.

Le deuxième projet de décret quant à lui fixe les statuts de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie.

L'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie, désigné AGATOUR est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière.

L'AGATOUR a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de tourisme.

En effet, notre pays possède un environnement naturel exceptionnel qui présente un potentiel de développement pour d'autres secteurs tels que le transport, l'hôtellerie et l'artisanat.

Enfin, le troisième projet de décret porte modification de l'article 2 du décret n° 0314/PR/MINT du 25 septembre 2014 portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie.

Ledit projet supprime la gestion des hôtels par l'AGATOUR. De ce fait, l'Agence aura dorénavant pour seule mission de faire la promotion de la destination Gabon par la mise en place des stratégies touristiques appropriées.

A ce titre, les dispositions de l'article 2 du décret n° 0314/PR/MIMT du 25 septembre 2014 susvisé sont modifiées et se lisent désormais ainsi qu'il suit :

« **Article 2 nouveau** : l'AGATOUR assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement touristique.

A ce titre, elle est notamment chargée :

- d'adapter l'offre gabonaise à la demande touristique nationale et internationale ;
- d'accompagner les acteurs publics et privés en vue d'accroître leur compétitivité économique ;
- d'assister les porteurs de projets publics et privés dans le cadre de conventions spécifiques : d'études de faisabilité, diagnostic de positionnement, montage de projet, recherche de partenaires exploitants ;
- de produire des outils d'observation de l'activité touristique, des publications

- techniques et des études de marchés généralistes ou thématiques ;
- de veiller à accroître l'offre de formation dans les métiers du tourisme ;
  - de développer la promotion de la destination Gabon par la mise en place d'une stratégie touristique appropriée ;
  - de promouvoir l'activité de l'hôtellerie sur l'ensemble du territoire national en collaboration avec les administrations et organismes concernés.

L'AGATOUR peut recevoir des pouvoirs publics toute autre mission en rapport avec son domaine d'activité. »

Ainsi, l'AGATOUR comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable.

## **EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE**

### **MINISTERE DES FORETS ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT**

Le Conseil des Ministres a pris acte de la communication faite au sujet du troisième rapport de la Communication Nationale sur les Changements Climatiques.

Ce rapport a pour objet d'établir, mettre à jour, publier et mettre à la disposition de la Conférence des Parties les Communications Nationales, relatives entre autres à des :

- programmes nationaux visant à atténuer les changements climatiques ;
- programmes de coopération des travaux de recherche scientifique, technologique, technique, d'observation systématique ;
- mécanismes de prise en compte de l'approche genre dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Conseil des Ministres a également entériné le rapport qui consacre la signature entre les opérateurs du secteur forêt et les communautés villageoises de 157 cahiers de charges contractuelles, traduisant ainsi la volonté et l'adhésion des opérateurs à la politique d'aide sociale à l'endroit de nos communautés villageoises.

L'élaboration de ces cahiers de charges contractuelles vise à encadrer la contribution financière fournie par les titulaires des Concessions Forestières sous Aménagement Durable aux Communautés locales.

## **MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA DECENNIE DE LA FEMME ET DE L'EGALITE DES CHANCES**

Sur présentation de Madame le Ministre, le Conseil des Ministres a entériné la création du Comité de pilotage chargé de l'élaboration du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution

1325 du Conseil des Nations-Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.

En effet, la résolution 1325, adoptée le 31 octobre 2000, par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, souligne l'importance d'une pleine participation des femmes dans des conditions d'égalité, à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix.

## **MINISTERE DU TOURISME**

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la réalisation du programme concernant une étude pour la réalisation du village touristique d'Okolassi.

Au regard de la demande croissante du tourisme culturel, ce programme vise la création de l'auto-emploi et l'organisation d'une économie locale.

Aussi, ce village abriterait-il des artisans, des restaurants, un espace de spectacle de scène des rites traditionnels, des ateliers et lieux d'apprentissage des jeux traditionnels gabonais.

## **AU TITRE DES MISSIONS-SEMINAIRES ET CONFERENCES**

### **MINISTERE CHARGE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DU CONTROLE D'ETAT**

Le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation à Libreville, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019, des Journées Nationales de l'Evaluation (JNE), sous le thème « **Institutionnalisation de l'évaluation des Politiques publiques au Gabon : Enjeux et Perspectives** ».

### **MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA DECENNIE DE LA FEMME ET DE L'EGALITE DES CHANCES**

Sur présentation de Madame le Ministre, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la célébration de la fête des mères, le 26 mai 2019.

Pour l'édition 2019, commémorée sous le thème « **Maman : mon premier médecin** », en partenariat



avec la Croix Rouge, le Ministère de la Famille parachèvera les compétences de 150 mères en soins de premiers secours/premiers gestes.

## **MINISTERE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES**

Le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation à Libreville, du 1<sup>er</sup> Forum sur l'entrepreneuriat social au Gabon, du 19 au 21 juin 2019, sur le thème « **Quelle place pour l'entrepreneuriat social au Gabon ?** ».

Ce Forum a pour objectif général de contribuer, par la promotion de l'entrepreneuriat social et l'esprit d'entreprise, à la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale.

Aussi, permettra-t-il aux différents acteurs de faire ensemble l'état des lieux de ce secteur économique, d'identifier les contraintes et les avancées avant de dégager des perspectives.

## **MINISTERE DU TOURISME**

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la tournée nationale du secteur touristique, du 10 au 25 juin 2019 et des Rencontres nationales.

Ces initiatives nationales ont pour objectif d'édifier les opérateurs économiques du secteur sur les principales innovations juridiques, sensibiliser les acteurs, informer et échanger avec les acteurs du secteur hôtelier et restauration. Les collectivités locales seront davantage édifiées sur l'importance de leur rôle dans le développement du tourisme au Gabon.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

## **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

### **SECRETARIAT GENERAL**

- Conseiller du Président de la République :  
**Monsieur Jean de Dieu ZUE DZANG**

# **CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

- Conseiller du Président de la République:  
Monsieur **Marcel SANDOUNGOUT  
KIYENDE**
- Attachée de Cabinet : Madame **Ornelia  
NDAOT ZITOMBO**
- Chargée de Mission : Madame **Gianna  
MAMALEPOT**

Les personnels ci-après sont remis à la disposition de leurs administrations d'origine.

- Professeur **Didier TABA ODOUNGA ;**
- Colonel **Pierre Marie BIBANG-BI-MBA;**
- Lieutenant-colonel **Guy L. GAUDONG  
MBETHE;**
- Docteur **Jean Marc NGOME NDONG;**
- Capitaine **Stide Charmel AWASSI;**

Mesdames :

- **Veuve MONSARD née NDIAYE K. ;**
- **Sandrine GUEMEBE ENDAMANE ;**
- **Aurel KOUMBA ;**
- **Roxane NDEMBI YAWA ;**
- **MBINA ALIDA;**
- **MASSOUKU MA-SERE née CISSE;**
- **Pulchérie MBOUMBA MBADINGA ;**
- **Elda Emeline KA-DJEMBI;**
- **CharlènSylvana MBOUMBA;**
- **Jeannette MASSANDE Veuve  
NZIENGUI ;**
- **Marie Cécile MEZOE MATOME;**
- **Bernadette MOUSSAVOU.**

Messieurs

- **MOUKAGNIA BOUKA ;**
- **Benjamin NGOUBOU ;**

- **Paul Joseph GNAMA;**
- **Léandre MOUSSAVOU ;**
- **Yves Mesmin MABIKA;**
- **François MABENDE ;**
- **Jean Louis NZAMBA;**
- **Landry MIHINDOU MIHOUDOU ;**
- **Jose Anicet MOUENGA.**

## **HAUT-COMMISSARIAT A L'ENVIRONNEMENT ET AU CADRE DE VIE**

### **CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE**

- Chef de Cabinet : Monsieur **Rostand Guy  
NDONG ALLOGO**
- Chargé d'Etudes : Monsieur **Georges  
GASSITA**
- Secrétaire Particulière du Haut-Commissaire :  
Madame **Sonia Angèle NTSAME ALLO**

- Chauffeur du Haut-Commissaire : Monsieur **Didier EPOTA EKOUMEKOUME**

## **DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- Directeur : Madame **Plaxède ANGUE NZE**

## **SERVICE DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

- Chef de Service : Monsieur **René MBOZA ORUMBONGANY**

## **DIRECTION DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

- Directeur : Monsieur **Bernard Landry PANZOU**

## **SERVICE COORDINATION DES ORDURES MENAGERES**

- Chef de service : Monsieur **Prosper Méthodes AGUEWHET**

## **SERVICE DU CONTROLE ET DE LA REPRESSION DES ATTEINTES AU CADRE DE VIE**

- Chef de service : Monsieur **Romuald MEZUI ONDO**

## **SERVICE CARTOGRAPHIE**

- Chef de service : Madame **Arlette NANA NZIENGUI**

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- Directeur : Monsieur **Cyril Sévérin BYSSIENGOU**

## **SERVICES CONTENTIEUX**

- Directeur : Monsieur **Jean Baptiste BEMBELENY**

## **DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

- Directeur : Madame **Anémone MENGOME**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PROSPECTIVE ET DE LA  
PROGRAMMATION DU  
DEVELOPPEMENT, CHARGE DE LA  
PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
PUBLICS ET PRIVES**

**DIRECTION GENERALE DE LA DETTE**

- Directeur Général Adjoint : Madame **Nicole MBOU née ROBAKY** en remplacement de Monsieur **NGOUSSY MAYANGAH Fernand**

**CABINET DU DIRECTEUR GENERAL**

- Secrétaire Particulière : Madame **Jeanne-Claire IBOTSIYANGOU**
- Assistante de Direction: Madame **Nelly Livia DELBRAH OZENGA**
- Chauffeur Particulier: Monsieur **Rudy REBELLAH**



- Agent de Liaison: Monsieur **Martin ANTCHOUET**
- Chargé d'Etudes 1: Monsieur **Samuel NDONG MESSAH**
- Chargée d'Etudes 2 : Madame **Luce MADINGA** en remplacement de Madame **Larissa ONTALA**
- Chargé d'Etudes 3 : Monsieur **Stéphane NGUEBO**

## **CABINET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

- Secrétaire Particulière : Madame **Clémence NDONG**
- Assistante de Direction : Madame **Lucie BOA BENDJE**
- Chargé d'Etudes 1: Monsieur **Hans Dimitri OWELE DOUOLO**
- Chargée d'Etudes 2 : Madame **Sandra AYINGONO**

## **DIRECTION DE LA NEGOCIATION ET DU SUIVI DES MARCHES**

- Directeur : Madame **Tina Marlyse KAMBANGOYE Ep. LEBOUSSI**
- Directeur Adjoint : Madame **Pauline ETOUGHE NYINZE**
- Chef de Service des Emprunts Bilatéraux et Multilatéraux : Monsieur **Euloge MOUANGA**
- Chef de Service des Prêts Commerciaux et Marchés Financiers : Madame **Stella Varte OSSONE**
- Chef de Service de la Négociation de la Dette Intérieure et des Émissions : Madame **Béatrice MELIGUE M'ONDO.**

## **DIRECTION DES OPERATIONS**

- Directeur : Monsieur **Jean-Rémy ASSIMBO REMBOUROU**

- Directeur Adjoint : Madame **Léocadie ONGAYE**, en remplacement de Monsieur **Apollinaire KOUMBA**
- Chef de Service Tirages : Madame **Marie-Laure NGOUBOU EP. OKINDA**
- Chef de Service Remboursement : Madame **Daine ANAMBINE MANGAGUELA**
- Chef de Service Mandatement : Monsieur **Patrick OKOUMBA**

## **DIRECTION DE LA STRATEGIE**

- Directeur : Monsieur **Clotaire OBAME NZE**
- Directeur Adjoint : Madame **Hélène Sandra ESSO ZENG**
- Chef de Service des Statistiques et Reporting : Monsieur **Arthur OBOLO LONGHO**
- Chef du Service de la Prospective : Madame **Ruth Priscille BOUANGA MOUTIMBA**

- Chef du Service de la Gestion des Risques et du suivi des Marchés de Capitaux : Monsieur **Puscas MBONGHO MICKOTO**.

## **DIRECTION DE L'INFORMATIQUE**

- Directeur : Monsieur **Eddy Constant ASSAH OBIEGHE**
- Directeur Adjoint : Madame **Carine Alida ESSILA AVOMO NTOLO**
- Chef de Service de l'Administration : Monsieur **Tosterman DIBANGOYE**
- Chef de Service Développement et Maintenance : Monsieur **Sosthène NGOUA ESSONO**
- Chef de Service Sauvegarde : Monsieur **Wulfan MABIALA**

# **DIRECTION DE L'AUDIT, DU CONTROLE DE LA QUALITE**

- Directeur : Madame **Pricillia Lydiane MOUSSAVOU Epouse EDOU EDOU**
- Directeur Adjoint : Madame **Amélie Flore NONGO**
- Chef de service de l'audit : Monsieur **Dimitri NEMBE**
- Chef de Service du Contrôle Permanent :  
Monsieur **Paul KEBA MALEKOU**
- Chef de Service Contrôle des Réalisations :  
Monsieur **Charles Mauril OBIANG MINTO'O.**
- Chef de Service Réglementation : Monsieur  
**Pascal OBOUNI**

## **DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

- Directeur : Madame **Estelle NTSABOUNGA épouse EVOUNA**
- Directeur Adjoint : Madame **Marceline MPIGHA**
- Chef de Service Recrutement et Gestion de Carrières : Madame **Horphine MVOULA**
- Chef de Service Administration et Social : Monsieur **Price KEBA**
- Chef de Service Achat et Logistique : Monsieur **Romuald ENGOHANG**
- Chef de Service Budget : Madame **Anne Marie ADA NDONG**

## **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)**

- Conseiller du Directeur Général : Monsieur **Henri Paturault ANGUILET Jr**

# **MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INNOVATION, DU SERVICE PUBLIC ET DU TRAVAIL**

## **SECRETARIAT GENERAL**

- Secrétaire Général Adjoint : Monsieur **Elie Christian AGHOMA MOLOMBO**
- Chargée d'études

Mesdames :

- **Arlette Nina MBADIBUBALA**
- **SALAMATOU**

Messieurs :

- **Bertin ANGO EKOUMA**
- **Martin BOUDINGA**

## **INSPECTION GENERALE DES SERVICES**

- Inspecteur Général : **Monsieur Marc Ulrich ABEGHE**
- Inspecteur Général Adjoint : **Madame Paulinette EYI**

Inspecteur des services

Messieurs

- **Jean de Dieu MINDOUME MAN**
- **Jérôme MAVIOGA**

## **SERVICE VALIDATION DES ACTES**

- Chef de Service : **Monsieur Joseph Gomez MOUNANGA IMBIMBI**

## **SERVICE COURRIER**

- Chef de Service : **Madame Astride ITSIEMBOU MATSIENDI**



## **DIRECTION CENTRALE DES SERVICES INFORMATIQUES**

- Directeur Central : Monsieur **Bruno OBAME  
NDONG**

## **DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION**

- Directeur Central : Madame **Ingrid Orphise  
LITCHANGOU BABAMBOU**
- Directeur Central Adjoint : Monsieur **Eric  
Tony NZAMBA**

## **DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- Directeur Central : Madame **Carmelita  
Malaïka ETENO OZOUMET ép.  
NKALKSE MOMBO**
- Directeur Central Adjoint : Madame **Edwige  
ABEME EYI**

## **DIRECTION CENTRALE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES**

- Directeur Central : Monsieur **Simon NDZANDOU**
- Directeur Central Adjoint : Madame **Elsa Yvonne NYINGONE NZE**

## **DIRECTION CENTRALE DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION**

- Chef de Service des Archives : Monsieur **Jean MABICKA**
- Directeur Central Adjoint : Monsieur **Francis Gontrand NDZE NZE**

## **DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

- Directeur Général : Monsieur **Edouard MFOULA MBOME**

- Directeur Général Adjoint : Madame **Marie Claire AYENOUE**

## **DIRECTION DU RECRUTEMENT**

- Directeur : Monsieur **James LAWSON NKOMA**

## **DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS ET DU CONTENTIEUX**

- Directeur : Madame **Louise BOUKANDOU MOUSSAVOU**

## **SERVICE DE LA GESTION DES CARRIERES ET DES EMPLOIS**

- Chef de Service : Monsieur **Régis MALEMBE**

## **SERVICE DES RETRAITES**

- Chef de Service : Monsieur **BOUSSEBA MOUKEKE**

## **DIRECTION DES STAGES PROFESSIONNELS**

- Directeur : Madame **Denise Fidelia**  
**MANDOTSI LEHOUMBOU ép. M'BOUH**

## **ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)**

- Secrétaire Général : Madame **Yolande**  
**OSSOUGA**

## **MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENERGIE, DE LA VALORISATION ET DE L'INDUSTRIALISATION DES RESSOURCES MINIERES**

## **SOCIETE EQUATORIALE DES MINES (SEM)**

## **DIRECTION GENERALE**

- Directeur Général Adjoint : Monsieur **Pierre**  
**Wilfried PISSA TCHAMBO**

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE,  
DE LA FRANCOPHONIE, DE  
L'INTEGRATION REGIONALE ET DES  
GABONAIS DE L'ETRANGER**

**SECRETARIAT GENERAL**

- Ministre plénipotentiaire : Madame **Ginette ARONDO**, épouse **EDZANG**

**SERVICES EXTERIEURS**

**AMBASSADE HAUTE REPRESENTATION  
DE LA REPUBLIQUE GABONAISE PRES LE  
ROYAUME DU MAROC**

- 1<sup>er</sup> Conseiller: Madame **Tathiana Chimène MAGHOUYA IGA-IGA**, en remplacement de Monsieur **Barthélémy LEBOUSSI**, remis à la disposition de son administration d'origine

- Conseiller chargé du Secrétariat particulier du Chef de Mission diplomatique : Madame **Arlette Raymonde NYINGONE OBAME**, en remplacement de Madame **Yvonne Anne Nanette NGWABIT MOKARANTSINGA**, remise à la disposition de son administration d'origine

## **AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE PRES LE SAINT SIEGE**

- 1<sup>er</sup>Conseiller: Madame **Nicole ONANGA**
- Rappelée : Madame **Gisèle NZAME EVOUNA**

## **AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE PRES LA REPUBLIQUE DE TURQUIE**

- 1<sup>er</sup>Conseiller: Monsieur **Fernand Cyril YALIS**, en remplacement de Monsieur **Clément MASSALA MANDONGAULT**, rappelé

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE  
GABONAISE PRES LE ROYAUME DE  
BELGIQUE**

- Attaché Militaire : Lieutenant-colonel **Arsène  
EMVAHOU**

• **Je vous remercie.**

- **FIN.**